



**Bordeaux**  
1<sup>er</sup> décembre 2015

Département de la Gironde  
1 Esplanade Charles de Gaulle  
Immeuble Gironde - Salle Robert Badinter

en savoir +

# Espèces protégées

Prise en compte dans les projets d'aménagements et d'infrastructures



9h00

## Accueil des participants

9h30

- Introduction  
**Isabelle Albrand**, Conseil départemental 24  
**Bénédicte Baxerres**, Cerema DTerSO

## Réglementation sur les espèces protégées

9h40

- La réglementation  
**Yann De Beaulieu**, DREAL Aquitaine

10h15

- Bilan des dossiers de dérogation d'espèces protégées de la commission faune du CNPN  
**Michel Métais**, CNPN

## Retours d'expériences sur les espèces protégées dans les projets

10h50

- Mise en place d'une via ferrata avec fermeture ponctuelle pour protection du crabe à bec rouge (PNR Grands-causses)  
**Laure Jacob**, PNR Grands Causses

11h25

- Élaboration des listes rouges d'espèces végétales menacées dans le Massif central  
**Laurent Chabrol**, CBN Massif Central

12h00

- Suivi de la reproduction des grands-rapaces et gestion de leurs zones de sensibilité majeure  
**Jérôme Lafitte**, Parc National des Pyrénées

12h45

## DEJEUNER

14h00

- Prise en compte des espèces protégées dans le cadre de la réalisation du Center Parcs de la Vienne  
**Nicolas Cruchandeu**, groupe PVC  
**Alexandre DELAMARRE**, Biotope

14h35

- Management combiné du génie civil et du génie écologique : mise en place de mesures de protection pour 123 espèces protégées dans la cadre de la mise à 2x2 voies de l'A89 en Corrèze  
**Patrice Lebrun**, ASF  
**Marie Winterton**, Ecotone  
**David Naudon**, Limousin Nature Environnement  
**Julien Jemin**, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

15h10

- Accompagner les acteurs dans la gestion et la préservation des plantes protégées des grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées  
**Jocelyne Cambecèdes et Jérôme Garcia**, CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées

15h45

- Mesures de réduction spécifiques aux espèces aquatiques protégées : cas particulier du franchissement des cours d'eau  
**Véronique de Crespil de Billy**, ONEMA

## Procédure unique IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et activités soumis à Autorisation)

16h20

- Réglementation sur la procédure unique IOTA et retours d'expériences en régions Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon  
**Sébastien Goupil**, DREAL Aquitaine

17h00

## CONCLUSION